



Confédération Paysanne

Syndicat pour une agriculture paysanne et la défense de ses travailleurs

SORTIR DES PESTICIDES!

**SOUTENIR LES PAYSAN.NE.S, RÉGULER LES
PRODUCTIONS, DÉPLOYER LES ALTERNATIVES**



SOMMAIRE



P.03 SOUTENIR LES PAYSANS, RÉGULER LES PRODUCTIONS, DÉPLOYER LES ALTERNATIVES ET SORTIR DES PESTICIDES !

P.04 50 ANS D'ENCOURAGEMENT À L'USAGE DES PESTICIDES

- La responsabilité des paysan.ne.s et la diversité de leurs situations

P.06 DES POLITIQUES QUI N'INCITENT PAS À LA SORTIE DES PESTICIDES

- La politique agricole commune
- Ecophyto

P.08 UNE CONTAMINATION GÉNÉRALISÉE

- Des effets hautement toxiques pour l'humain
- L'ensemble de l'environnement et des ressources naturelles est contaminé
- Le dangereux biais du processus d'autorisation des pesticides

P.11 DES ALTERNATIVES EXISTENT

- L'agriculture paysanne, un projet politique
- Préparations naturelles peu préoccupantes (PNPP): un combat qui avance
- Et l'Agriculture Biologique ?

P.14 PERMETTRE LE DÉPLOIEMENT DES ALTERNATIVES ET SORTIR DES PESTICIDES !

P.15 NOS REVENDICATIONS

JUILLET 2017

Photos de couverture : © Georges Bartoli, © Myrabella ☺, © National Institute for Occupational Safety and Health ☺

Illustrations p5, 7, 10, 13, 14 : © Claire Robert

Photo p9 : © John Flannery ☺

SOUTENIR LES PAYSAN.NE.S, RÉGULER LES PRODUCTIONS, DÉPLOYER LES ALTERNATIVES, ET SORTIR DES PESTICIDES!

Les preuves du désastre en cours s'accumulent, entraînant une réprobation croissante de l'usage des pesticides. Pourtant, leur utilisation augmente invariablement. Ce paradoxe impose, avant tout projet de sortie des pesticides, de rechercher les causes profondes du problème. Pour la Confédération paysanne, cette interrogation est d'autant plus indispensable que le débat public sur le sujet peine à remettre en question les causes qui imposent l'utilisation des pesticides et tend à incriminer les seuls individus. Au prétexte incontestable, mais très superficiel, selon lequel ce sont les paysan.ne.s qui conduisent les pulvérisateurs, on résumerait volontiers le problème à celui d'un « changement de pratiques ».



On entend dans ce document par pesticides tous les produits utilisés pour la « protection des plantes » et qui sont issus de la chimie de synthèse issus de la biologie de synthèse, et/ou qui entrent dans le champ des nanotechnologies.

Pourtant, comment ignorer le rôle des pesticides dans les « gains de productivité » encouragés par une société à la recherche d'une alimentation toujours moins chère depuis 60 ans ? Comment prétendre sortir des pesticides sans remettre en question le libre-échange et la compétition économique généralisée qui en découle, et dont les pesticides sont une arme ?

L'effondrement de la biodiversité et l'explosion des cancers et maladies neuro-dégénératives font de la sortie des pesticides une question urgente. Celle-ci requiert un débat de société où les tenants autant que les aboutissants du problème seront enfin mis sur la table. Il en va de la justice due aux paysan.ne.s qui s'empoisonnent depuis trop longtemps comme exécutants de choix sociétaux calamiteux. Il serait injuste et inefficace de les désigner comme seuls responsables.

Pour permettre de déployer largement des alternatives et viser la sortie des pesticides, nous réclamons :

- la fin des accords de libre-échange et la mise en place d'une politique agricole et alimentaire (PAAE) qui assure un revenu aux paysan.ne.s et soutient le développement d'une agriculture sans pesticides ;
- l'interdiction immédiate des produits les plus toxiques : cancérigènes, mutagènes, reprotoxiques (CMR) et perturbateurs endocriniens (PE). Ces interdictions doivent être couplées à l'interdiction aux frontières de produits traités avec ces mêmes pesticides ;
- la remise au cœur de l'enseignement agricole et de la recherche du projet de réduction d'usage des pesticides.

50 ANS D'ENCOURAGEMENT À L'USAGE DES PESTICIDES

À la sortie de la guerre, libérer de la main-d'œuvre pour l'industrie et atteindre l'autosuffisance alimentaire du pays ont été les déclencheurs de l'industrialisation de l'agriculture. Promue par un syndicalisme co-gestionnaire tout-puissant, l'augmentation de la productivité agricole est devenue l'horizon unique du « progrès ». Tous secteurs de l'économie confondus, c'est l'agriculture qui a connu la plus forte hausse de productivité depuis l'après-guerre.

Machinisme et intrants chimiques côté amont, transformation et grande distribution côté aval : le capital industriel a progressivement enserré le travail paysan pour en capter une part croissante de la plus-value. La fuite en avant productiviste était lancée : des machines toujours plus puissantes, des surfaces toujours plus démesurées, toujours plus d'intrants issus des énergies fossiles et de pesticides pour en assurer la productivité et l'effondrement des marges, et toujours moins de paysan.ne.s. Tout ce « gain » n'a pas entièrement été capté par les industries de l'amont et de l'aval, car elles-mêmes sont engagées entre elles dans une course aux bas prix. Comme en agriculture, la concentration de la distribution alimente la baisse des marges et des prix. Ainsi en 50 ans, l'évolution technique - notamment la généralisation des pesticides et l'industrialisation de l'agriculture - combinée à

la compétition économique a divisé par deux le budget alimentaire des ménages.

Cette logique est toujours à l'œuvre, d'abord par la création du Marché Unique Européen en 1984 puis aggravée par l'essor du libre-échange. L'objectif d'autosuffisance alimentaire n'est qu'un lointain souvenir de la construction européenne. Le libéralisme économique sépare l'acte de production de son utilité sociale : on peut produire n'importe quoi et n'importe comment, le principal étant de demeurer « compétitif » afin de survivre dans une guerre économique généralisée. Dans ce contexte, la baisse massive de la valeur de l'alimentation par l'intensification de sa production a accompagné la baisse

des salaires et a été un moyen déterminant de soutien de la demande pour les productions d'autres secteurs de l'économie. Durant cette période, alors que l'alimentation perdait la moitié de sa valeur relative, la part du budget des ménages consacrée au logement était multipliée par deux. Ces données infirment l'idée selon laquelle la baisse des prix alimentaires relatifs est un progrès en soi : elle procède de choix en matière

de production qui sont catastrophiques et dont les conséquences sociales, environnementales et sanitaires ne créent pas de réelle économie pour le consommateur.

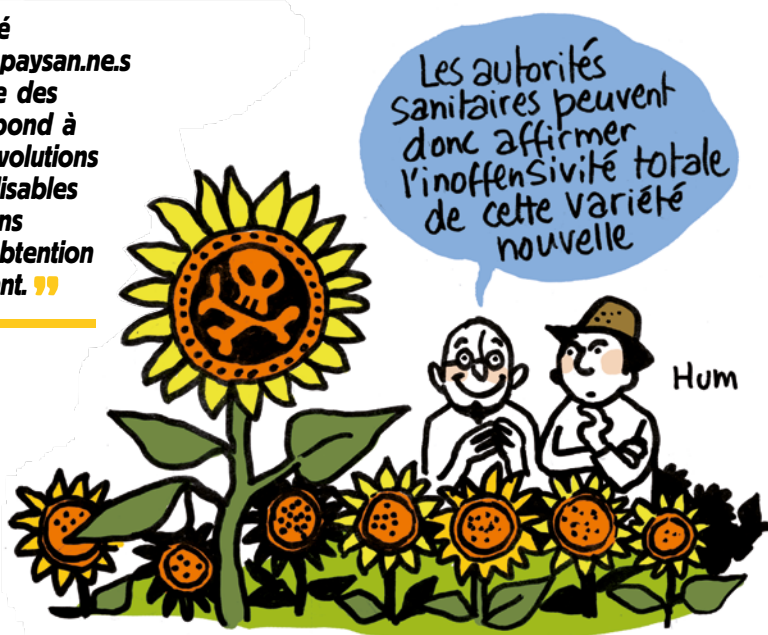
Dans ce schéma, les pesticides ont un rôle central : celui de « sauver » sur le court terme la récolte, d'asseoir les économies d'échelle en permettant le contrôle sanitaire de surfaces importantes, et de maintenir leurs usagers, pour un temps, dans



Le capital industriel a progressivement enserré le travail paysan pour en capter une part croissante de la plus-value. »



La “responsabilité individuelle” des paysan.ne.s dans le problème des pesticides correspond à l'ensemble des évolutions de pratiques réalisables sur leur ferme sans compromettre l'obtention d'un revenu décent. ”



la course aux bas coûts et aux bas prix. Qu'importe le coût réel de ces pratiques, ruineuses pour la collectivité en matière de dépollution, de santé publique, ou de traitement du chômage: c'est le marché qui «décide».

LA RESPONSABILITÉ DES PAYSAN.NE.S ET LA DIVERSITÉ DE LEURS SITUATIONS

Insister sur le rôle contraignant du contexte social, économique, et historique qui a imposé les pesticides dans les pratiques des paysan.ne.s, ne doit cependant pas laisser penser que les paysan.ne.s sur leurs fermes sont condamnés à se faire empoisonner. Il est parfois possible, à frais limités, de substituer un pesticide particulièrement toxique par un autre qui l'est moins. Certains traitements relèvent d'une sorte de «confort», d'autres pourraient être remplacés

par une technique alternative sans surcoût déterminant. D'autres évolutions, bien que plus coûteuses, restent abordables pour des paysan.ne.s dont le revenu plus important que la moyenne laisse d'importantes marges de manœuvre. Ces évolutions restent du domaine de l'initiative individuelle ou locale et relèvent de la responsabilité personnelle des paysan.ne.s. C'est aussi très variable selon les productions et les situations particulières. Les fruits et légumes par exemple sont soumis à la concurrence féroce de bassins de production dont la «compétitivité» se fonde sur l'exploitation des salarié.e.s. Les marges de manœuvre économiques sont donc très faibles pour les paysan.ne.s concerné.e.s. D'une manière générale, ce qui relève de la «responsabilité individuelle» des paysan.ne.s dans le problème des pesticides correspond à l'ensemble des évolutions de pratiques réalisables sur leur ferme sans compromettre l'obtention d'un revenu décent. ■

DES POLITIQUES QUI N'INCITENT PAS À LA SORTIE DES PESTICIDES

LA POLITIQUE AGRICOLE COMMUNE

La PAC ne cherche plus à réguler les effets du marché. Elle a soutenu la productivité des systèmes en remplaçant le travail humain par la mécanisation et les intrants. Elle n'a eu que faire pendant longtemps des conséquences environnementales néfastes de l'agriculture qu'elle a participé à développer. Au début des années 2000, la PAC a intégré des mesures pour faire face aux impacts environnementaux de la production agricole, mais trop faibles. La mise en place de mesures agro-environnementales ambitieuses et accessibles à tous aurait pu être une piste, mais elles sont aujourd'hui largement insuffisantes et ne permettront pas le développement d'une agriculture sans pesticides. La dernière réforme de la PAC a bien engagé un rééquilibrage des aides, mais a poursuivi l'exclusion des productions les plus utilisatrices de pesticides d'un soutien direct cohérent, qui aurait pu permettre d'engager une transition. Elle n'a pas l'ambition de rompre avec l'élimination des paysans et la concentration des productions.

ECOPHYTO

Le plan Ecophyto a été l'occasion de mettre en avant la problématique des pesticides et a

poussé les pouvoirs publics et les acteurs de l'agriculture à prendre en compte cette question. Cependant, les mesures du premier plan n'ont pas eu les résultats escomptés. Lancé en 2008, le plan Ecophyto avait pour ambition de réduire de moitié l'usage des pesticides d'ici à 2018. Malgré les efforts financiers, malgré les 247 847 agriculteurs ayant suivi des formations Cer-

tiphyto, le nombre moyen de doses unitaires par ha (Nodu) appliqué annuellement sur les cultures françaises a augmenté de 5% en moyenne, et même de 9,2% entre 2012 et 2013. Et si l'usage de certaines substances parmi les plus dangereuses a fortement diminué, c'est principalement parce que l'Union Européenne en a retiré 53 du marché. Notons quand

même la mobilisation de collectivités territoriales qui ont promu des trajectoires zéro-phyto et la mise en place du réseau Dephy qui expérimente des techniques économes en pesticides (baisse de 7% des traitements en 2012 sur les fermes concernées, puis de 12% en 2013). En janvier 2015, un nouveau plan a été présenté. L'objectif est le même : réduire de moitié l'usage des pesticides, mais cette fois à l'horizon 2025. Le plan II plaide pour que la réduction des usages de pesticides s'accompagne de nouvelles pratiques : recours accru au bio-contrôle, diversification des cultures, meilleures rotations... Cependant, c'est l'approche de l'optimisation technique qui est privilégiée, sans remise en cause du système agricole productiviste. ■



La dernière réforme de la PAC a bien engagé un rééquilibrage des aides, mais a poursuivi l'exclusion des productions les plus utilisatrices de pesticides d'un soutien direct cohérent qui aurait pu leur permettre d'engager une transition. »



LES SITUATIONS DE VOISINAGE ET LA PROTECTION DES RIVERAIN.E.S

L'inquiétude grandissante des riverain.e.s de parcelles agricoles traitées est une expression de la prise de conscience collective du danger des pesticides. Mais les revendications sur le terrain et les réponses institutionnelles qui se dessinent ne sont pas à la hauteur de l'enjeu : on entend parler de la mise en place de Zones Non Traitées autour des habitations. Tandis que l'empoisonnement des paysan.ne.s pourra se poursuivre, mais plus loin, et à leurs frais, comme si le problème était le voisinage en lui-même et non pas l'autorisation de molécules dangereuses en général. Pour la Confédération paysanne, au contraire, cette problématique doit être un levier de transformation des politiques et pratiques agricoles. C'est pourquoi nous proposons la mise en place de zones de traitements aménagés (ZTA) accompagnée d'un soutien financier afin de répondre à l'urgence de la protection des riverain.e.s contre les produits les plus dangereux : ces ZTA consistent en l'interdiction des pesticides CMR/PE sur une bande de X mètres (à définir) sur le ou les bords de la parcelle longeant une école, un hôpital, une habitation... Le/la paysan.ne devra pouvoir bénéficier :

- D'un soutien plafonné par actif (indemnisation due à une mesure obligatoire) pour palier la perte de revenu sur la bande.
- D'un soutien plafonné par actif pour la bande concernée afin de mettre en œuvre des solutions alternatives sur cette bande (filet, bande enherbée, etc). Ce soutien doit permettre de palier le coût de l'investissement et la perte de revenu éventuelle.
- D'un soutien plafonné par actif (MAE efficace, autres soutiens financiers adaptés) pour s'affranchir des CMR/PE sur toute la ferme.

En terme d'incitations financières, il doit être moins intéressant de mettre en œuvre la mesure 1 que la mesure 2, qui elle-même doit être moins intéressante que la mesure 3. Cela doit favoriser une transition de la ferme qui aille le plus loin possible.

UNE CONTAMINATION GÉNÉRALISÉE

DES EFFETS HAUTEMENT TOXIQUES POUR L'HUMAIN

Que ce soit par voie cutanée, digestive ou respiratoire, les pesticides perturbent de nombreuses fonctions vitales chez l'humain (système endocrinien, nerveux, immunitaire, hormonal) et entraînent de nombreuses maladies chroniques (cancers, malformations congénitales, problèmes neurologiques, troubles de la reproduction). Cette imprégnation de la population se fait de manière indirecte par l'air, l'eau et l'alimentation, et de manière directe lors de la fabrication, du stockage et l'utilisation des pesticides. Les paysan.ne.s, les ouvrier.e.s agricoles, les ouvrier.e.s dans les usines, les employé.e.s des collectivités ou d'entreprises affecté.e.s à l'entretien des espaces verts sont les plus exposé.e.s. La préparation du produit, son épandage, le nettoyage du matériel ou encore le retour dans les champs après traitement sont des moments de risques accrus, en particulier d'intoxications aiguës qui peuvent entraîner des troubles respiratoires ou dermatologiques, voire la mort. Cependant, les intoxications aiguës ne constituent pas le seul risque, et leurs effets immédiats ne doit pas faire oublier la chronicité de l'impact des pesticides, dont l'importance est bien plus grande. On observe en effet une apparition plus fréquente de certains cancers chez les paysans (cancers du sang, du cerveau ou de la prostate) ou des maladies neuro-dégénératives (maladie de Parkinson). Leurs enfants sont aussi exposés : avortements spontanés, cancers hématopoïétiques et troubles de l'immunité, malformations génitales, retards de croissance... D'après la MSA, un manipulateur de pesticides sur six présenterait des

symptômes indésirables. Enfin, il existe nombre de conséquences encore peu mesurées, comme l'exposition longue à très faible dose ou les effets cocktails (interactions entre plusieurs substances actives) qui pourraient avoir des conséquences sanitaires dramatiques.

L'ENSEMBLE DE L'ENVIRONNEMENT ET DES RESSOURCES NATURELLES EST CONTAMINÉ

Théoriquement utilisés pour ne contrôler qu'une petite fraction des espèces sur notre planète, les pesticides affectent toute la biosphère car ils sont persistants, non-sélectifs et volatils. L'intensification pousse les plantes cultivées à leur maximum. Elles se fragilisent, perdent leur capacité d'autodéfense contre les bio-agresseurs et se retrouvent plus souvent « malades ».

LA CONCHYLICULTURE



Les pesticides lessivés par les eaux ou transportés par l'air contaminent le milieu marin avec des conséquences désastreuses pour les coquillages et l'activité des paysan.ne.s de la mer, qui sont un pan de la production agricole. Il est de plus en plus évident que des produits chimiques ont un impact négatif sur la reproduction et la survie des population conchylicoles.

La synergie entre plusieurs molécules au contact de l'eau salée est aussi suspectée d'avoir des conséquences à des doses plus faibles.

LES ABEILLES ET POLLINISATEURS



Tous les pesticides leurs sont néfastes, surtout ceux ayant une action systémique. Les modes de contamination sont multiples : pulvérisation, poussières de semences traitées, butinage de pollen... Il existe différents niveaux d'intoxication : aiguë (avec exposition unique) et/ou chronique (avec exposition à faible dose sur une période longue). Les effets sont des modifications du comportement, de la nutrition, de la communication, de la thermorégulation, de l'apprentissage, de la mémoire, des capacités de vol ; la diminution de la résistance aux pathogènes et une forte diminution de la fécondité. Le développement des semences traitées avec des insecticides systémiques extrêmement toxiques pour l'abeille (imidaclopride, fipronil, thiamétoxam...) a provoqué un accroissement important de la mortalité.



L'usage des pesticides crée un cercle vicieux qui maintient la dépendance des paysan.ne.s pour le plus grand profit du lobby phyto-pharmaceutique.

Il faut les traiter. Les pesticides sont donc une béquille indispensable à ce type d'agriculture. Les insectes, champignons et virus pathogènes développent des résistances à force de recevoir toujours plus de produits chimiques censés les détruire. Il faut donc augmenter la quantité de pesticides ou trouver des molécules plus efficaces, ce qui détruit par la même occasion la majorité des organismes qui ne sont pas pathogènes, mais au contraire indispensables à la vie des sols, des plantes et des animaux. L'usage des pesticides crée un cercle vicieux qui maintient la dépendance des paysan.ne.s pour le plus grand profit du lobby agro-pharmaceutique.

Cet usage massif a entraîné une contamination généralisée des ressources naturelles. Les analyses des cours d'eau et des eaux souterraines françaises font état d'une présence quasi systématique de pesticides. Lors de la pulvérisation, 30 à 50% du produit n'atteint pas sa cible¹ et se diffuse dans le sol et dans l'air. Côté sols, leur rôle majeur dans le transfert des molécules leur donne aussi une capacité importante de contamination de l'environnement et des ressources naturelles. Enfin, l'usage des pesticides provoque des émissions de gaz à effet de serre lors de leur épandage, par l'appauvrissement des sols qu'ils provoquent et l'affaiblissement de leurs capacités à stocker du carbone.

LES DANGEREUX BIAIS DU PROCESSUS D'AUTORISATION DES PESTICIDES

Les processus d'autorisation des pesticides sont largement à mettre en cause car ils conduisent à la minimisation de leurs effets. Ce n'est pas parce qu'un produit est autorisé qu'il n'est pas dangereux. En effet, dans les processus d'évaluation, de nombreux biais montrent que l'autorisation ne garantit pas l'innocuité, ce que de trop nombreux paysan.ne.s ont hélas constaté. L'industrie chimique s'octroie le droit de nous faire ingurgiter les poisons de sa fabrication, mais jusqu'à

¹ Alain Garrigou, Isabelle Baldi et Philippe Dubuc « Apports de l'ergotoxicologie à l'évaluation de l'efficacité réelle des EPI devant protéger du risque phytosanitaire : de l'analyse de la contamination au processus collectif d'alerte ». *Perspectives interdisciplinaires sur le travail et la santé*, 10-1 2008, mis en ligne le 01 mai 2008. URL : <http://pistes.revue.org/2137>

un certain point : la Dose Journalière Admissible (DJA), quantité que chaque être humain serait en mesure de recevoir chaque jour, sans dommages dans son existence. Sans fondement scientifique, cette notion est garantie par le gouvernement et l'administration, qui nous accordent un «crédit toxicologique» des plus risqués. La DJA est établie à partir de travaux sur les animaux puis est transposée à l'humain par un «coefficient de sécurité» arbitraire. La quantité de résidu de pesticides sur le produit final consommé ne doit pas dépasser la Limite Maximum de Résidus autorisée (LMR) afin de respecter la DJA. Les résidus de pesticides deviennent ainsi un complément alimentaire banal, mais pour les pesticides cancérogènes, mutagènes, reprotoxiques (CMR) et les perturbateurs endocriniens (PE), il n'y pas de dose sans effet, la durée ou le moment d'exposition ont davantage d'importance. Or ces effets ne sont pas pris en compte, tout comme les effets cocktails et les adjuvants. L'évaluation n'est donc que le fruit de décisions administratives sans grande valeur scientifique. De plus, de nombreux conflits d'intérêts concernant les experts de l'Autorité Européenne de Sécurité des Aliments (EFSA – European Food and Safety Authority) ont été dénoncés. Enfin, l'évaluation est faite à partir d'études fournies par l'industrie. Pour être qualifiée de scientifique, une étude doit être publiée dans une revue après validation par un comité d'experts, ce qui n'est pas le cas des données des firmes, couvertes par le secret industriel.

De nouvelles recherches viennent régulièrement alerter sur les risques des molécules, telles que le glyphosate, considérées jusque-là comme sans danger. Le différend entre le Centre International de Recherche sur le Cancer, qui considère que le glyphosate est cancérogène, après étude de nombreuses publications scientifiques, et l'EFSA qui, après évaluation administrative d'études de l'industrie, affirme que ce n'est pas le cas, révèle le niveau de confiance que l'on peut accorder aux données toxicologiques issues de processus officiels d'évaluation. ■

FOCUS

LES PERTURBATEURS ENDOCRINIENS

Ils peuvent interférer avec le fonctionnement du système hormonal et induire des effets néfastes sur l'organisme d'un individu, mais aussi sa descendance : cancers liés aux hormones (thyroïde, sein, prostate, testicules, utérus), infertilité masculine, malformation génitale chez le petit garçon, problèmes de développement du cerveau et du système nerveux, diminution des capacités intellectuelles, autisme, hyperactivité, obésité et diabète. La puberté et la grossesse sont des périodes critiques d'exposition. Certains PE n'ont des effets qu'à de très faibles niveaux de concentration et l'effet cocktail est important. En 2013, un rapport publié par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) et le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE) a conclu que les perturbateurs endocriniens représentent une menace mondiale.



DES ALTERNATIVES EXISTENT

Il existe des alternatives à quasiment tous les usages de pesticides : Préparations Naturelles Peu Préoccupantes, autres traitements non-toxiques, protections physiques des cultures (bâches, filets), pratiques culturales (rotations, associations de végétaux), facilitation ou introduction d'auxiliaires, interventions humaines, etc. Il y a ainsi très peu d'«impasses techniques» à proprement parler, mais le recours à ces techniques est souvent plus coûteux pour le paysan.ne, car nécessitant souvent plus de main-d'œuvre. Cette différence de coût peut s'expliquer aussi par une moindre «efficacité» sur le court terme que les pesticides, car ces alternatives relèvent d'une gestion des maladies et ravageurs plutôt que de leur éradication sur la parcelle. Enfin, pour certains produits, les firmes fixent des coûts parfois prohibitifs.

L'AGRICULTURE PAYSANNE, UN PROJET POLITIQUE

L'agriculture paysanne a pour double objectif de préserver le milieu naturel et d'en utiliser les fonctionnalités. Avec l'arrivée des fertilisants chimiques et pesticides, la parcelle agricole a été considérée comme une entité qui fonctionne en vase clos, isolée de son environnement. Pourtant, les interactions entre la plante cultivée et son milieu sont multiples. Les processus naturels créent des interactions bénéfiques qui favorisent la productivité des cultures et la durabilité des systèmes. La mise en pratique de l'agriculture paysanne suppose de s'appuyer sur ces processus. Des parcelles de taille raisonnable ainsi que le

bocage agricole sont indispensables pour qu'un équilibre s'établisse entre la faune et la flore et pour assurer le gîte et le couvert à un monde vivant négligé depuis des décennies. Il faut envisager le retour à une approche systémique, la diminution progressive de l'usage des pesticides ne pouvant seulement reposer que sur des produits alternatifs symétriques aux produits chimiques. Une agriculture qui réduit fortement les pesticides est une agriculture qui remet le travail paysan et la biodiversité au cœur de la production. La main-d'œuvre est la première alternative aux pesticides. Pour permettre l'avènement de ces pratiques, le projet d'agriculture paysanne n'est pas qu'un projet agronomique. Il propose une transformation du contexte économique et politique afin de faire évoluer la société vers des choix économiques et sociaux justes.

OGM : FAUSSE SOLUTION

La grande majorité des plantes génétiquement modifiées (PGM) actuellement commercialisées est soit résistante à un herbicide, soit productrice d'un insecticide. Ces deux pratiques engendrent l'apparition de résistances chez les organismes ciblés et la contamination générale du milieu. Ces PGM constituent des impasses techniques et induisent inexorablement l'augmentation de la présence de pesticides dans le milieu, en plus d'accroître fortement la dépendance économique et décisionnelle des paysans. Il en est de même pour les VRTH (variétés rendues tolérantes aux herbicides), OGM selon la définition européenne, mais dispensés de la réglementation spécifique et donc OGM cachés.

PRÉPARATIONS NATURELLES PEU PRÉOCCUPANTES (PNPP) : UN COMBAT QUI AVANCE

Il aura fallu 10 ans de mobilisations et de négociations pour obtenir une procédure d'autorisation simplifiée pour les PNPP (purins, tisanes, etc.) hors de la réglementation sur les pesticides. La Loi d'avenir agricole distingue deux catégories de PNPP : celles qui ont un effet pesticide, c'est-à-dire qui tuent le ravageur, composées de substances de base autorisées au niveau européen ; et les biostimulants qui sont classés comme des matières fertilisantes. La procédure d'autorisation simplifiée pour

les PNPP à usage de biostimulant est définie par le décret du 27 avril 2016. Une liste positive de plantes utilisables a été publiée par le ministère de l'Agriculture mais doit encore être complétée afin que ce décret puisse avoir toute sa portée. En effet, plus de 800 plantes, ou substances naturelles utilisables, ont été recensées. Avec ces plantes ou parties de plantes autorisées, chacun peut préparer, utiliser et vendre la préparation qu'il souhaite à condition qu'elle soit obtenue : *« par un procédé accessible à tout utilisateur final, c'est-à-dire non traitée ou traitée uniquement par des moyens manuels, mécaniques ou gravitationnels, par dissolution dans l'eau, par flottation, par extraction par l'eau, par distillation à la vapeur ou par chauffage uniquement pour éliminer l'eau ».*

LE BIOCONTRÔLE

Les produits de biocontrôle sont définis au niveau institutionnel par le ministère de l'Agriculture (Source : site internet du ministère de l'Agriculture) :

« Les produits de biocontrôle sont définis par la loi comme des agents et produits utilisant des mécanismes naturels dans le cadre de la lutte intégrée contre les ennemis des cultures. Ils comprennent en particulier :

- *les macro-organismes*
 - *les produits phytopharmaceutiques qui sont composés de micro-organismes, de médiateurs chimiques tels que les phéromones et les kairomones, ou de substances naturelles d'origine végétale, animale ou minérale.*
- [...] Les produits phytopharmaceutiques de biocontrôle sont des produits phytopharmaceutiques autorisés à l'issue d'une évaluation complète des risques [...] ».*

Contrairement aux produits de biocontrôle, qui font l'objet de brevets commerciaux et peuvent être des produits de synthèse, les PNPP sont du domaine public, ne sont pas des produits de synthèse, mais appartiennent aux biostimulants et matières fertilisantes, et contribuent à l'autonomie des paysans qui peuvent les fabriquer.

ET L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE?

La création d'un label AB a été un moyen intéressant pour une fraction croissante de producteurs.rice.s et de consommateurs.rice.s de se reconnaître et d'aller à contre-courant de l'invasion des pesticides en agriculture. En créant un marché distinct, le label a permis l'instauration d'un système de prix cohérent avec les coûts de production sans pesticides. En cela, il a permis de pérenniser, à côté de l'agriculture de compétition, un projet alternatif qui s'est considérablement développé depuis. Au point d'ailleurs d'attiser l'appétit de ceux qui investissent dans la production du bio à bas prix afin de satisfaire l'intérêt de la grande distribution pour la demande croissante de produits bio. Comment ? Par les bonnes vieilles méthodes ; économies d'échelle par le gigantisme des exploitations, la délocalisation de la production, l'exploitation de la main-d'œuvre. Une sortie des pesticides qui préserverait la logique qui a causé leur généralisation, celle de la course aux prix bas, de la compétition et du libre-échange, aurait donc des conséquences catastrophiques pour l'Agriculture paysanne. La « Bio moins chère » qui se répand dans la grande distribution laisse craindre qu'une sortie des pesticides sans réflexion sur les racines économiques du problème devienne un nouveau facteur d'élimination des paysan.ne.s. ■

LES COÛTS CACHÉS DE L'USAGE DES PESTICIDES

Les coûts de dépollution des eaux de captages ont été estimés entre 260 et 360 millions d'euros par an. Ainsi, il faut compter pour chaque hectare d'aire d'alimentation de captage d'eau potable situé sur une parcelle cultivée conventionnellement, entre 800 et 1400 euros de coût de potabilisation¹. Les dépenses sanitaires annuelles de l'Union Européenne dues à l'exposition humaine aux pesticides ont été évaluées à 120 milliards d'euros pour les organophosphorés et organochlorés, et 157 milliards pour une petite partie des perturbateurs endocriniens². À cela s'ajoute le coût du traitement social du chômage généré par le remplacement du travail humain par le recours aux pesticides, ainsi que le coût environnemental des effets sur la faune et la flore. Ce que le consommateur «économise» en privilégiant les prix artificiellement bas du conventionnel, il le paie donc au centuple en tant que contribuable.

1 Commissariat Général au Développement Durable : Études et Documents N° 52 septembre 2011

2 Leonardo Trasande et al : J Clin Endocrinol Metab (01 April 2015) 100 (4): 1245-1255



LA MSA ET LE SCANDALE DES «BONNES PRATIQUES»

La reconnaissance des maladies professionnelles liées aux pesticides ne correspond pas aux réalités du terrain et occulte les intoxications dues à une utilisation régulière, à faible dose, de plusieurs pesticides, ce qui représente la majorité des cas. La MSA tient un registre d'intoxications aiguës, mais qui nie le risque chronique, et qui est basé sur l'auto-déclaration, ce qui rend ce registre fortement incomplet. Par ailleurs, la MSA organise l'information sur le danger des pesticides autour de la seule question des «bonnes pratiques» (protocoles d'usage, protections vestimentaires, etc). Or, des travaux montrent l'efficacité toute relative de ces recommandations³ (remise en cause de l'efficacité des équipements individuels de protection (EPI), EPI incompatibles avec certaines tâches agricoles régulières...). Ces «bonnes pratiques» sont par ailleurs rédigées par les industriels eux-mêmes et apposées sur les étiquettes des produits. C'est aussi le moyen de faire peser toute la responsabilité des conséquences néfastes du produit sur l'utilisateur lui-même, dédouanant ainsi les industriels qui les fabriquent, les institutions publiques qui les homologuent, les vendeurs qui les écoulent, et la collectivité dans son ensemble. Les paysans intègrent en partie ce que transmet l'institution : un usage contrôlé des pesticides est possible et l'intoxication est de fait une erreur de leur part. L'impossibilité pour beaucoup d'imaginer un autre système, ou de pouvoir assurer financièrement une transition vers une production sans pesticides, les pousse à nier inconsciemment la dangerosité des produits.

3 Alain Garrigou, Isabelle Baldi et Philippe Dubuc «Apports de l'ergotoxicologie à l'évaluation de l'efficacité réelle des EPI devant protéger du risque phytosanitaire : de l'analyse de la contamination au processus collectif d'alerte». Perspectives interdisciplinaires sur le travail et la santé, 10-1 2008, mis en ligne le 01 mai 2008. URL : <http://pistes.revue.org/2137>

PERMETTRE LE DÉPLOIEMENT DES ALTERNATIVES ET SORTIR DES PESTICIDES !

Les pesticides s'imposent à tou.te.s au travers des impacts, des pollutions, et de nos impôts : la sortie des pesticides doit donc être l'objet de politiques publiques globales. Des prises de conscience et initiatives fragmentées, nous devons faire émerger des situations véritablement collectives, pour que la sortie des pesticides ne reste pas une « option » de production ou de consommation, cantonnée à la marge dans un segment de marché.

La sortie des pesticides nécessite un changement qui dépasse la ferme et qui permette à tou.te.s de pratiquer et promouvoir une agriculture sans chimie. L'interdiction soudaine de tout usage de pesticides ne peut pas être une solution si d'autres combats ne se gagnent pas parallèlement, car elle impliquerait une délocalisation de la production et le développement d'une agriculture industrielle sans pesticides, face à laquelle les paysan.ne.s ne pourraient être « compétitifs » et seraient les premiers à disparaître, mettant en péril le projet de souveraineté alimentaire. ■

DIMÉTHOATE : UN CAS D'ÉCOLE

En février 2016, l'ANSES interdisait le diméthoate, un insecticide organophosphoré, en raison de son impact sur la santé humaine. L'utilisation de ce produit avait connu un important regain les années précédentes, en lien avec l'arrivée en France d'un nouveau ravageur des fruits d'été, dont les cerises : la *Drosophila Suzukii*. Outre la menace que faisait peser ce produit sur la santé des paysan.ne.s, de leurs salariés, et des consommateurs, il exposait la filière cerise aux conséquences incalculables d'un accident sanitaire. Son interdiction relevait de l'urgence.

Cependant, pour la Confédération paysanne, l'interdiction d'un pesticide sur le territoire national n'est pas une victoire si elle implique une délocalisation de la production et de la pollution qui va avec : c'est ce qui se serait produit si l'Etat avait laissé les importations de cerises se substituer à la production locale, au coût plus élevé du fait du retrait du diméthoate. C'est pourquoi, le gouvernement a activé une clause de sauvegarde, c'est à dire une disposition du droit européen qui permet de déroger à la libre circulation des marchandises au sein du Marché Unique. Le gouvernement a interdit l'importation sur le sol français de cerises en provenance

de pays où la molécule en question restait autorisée. Cette mesure protectionniste unilatérale n'a déclenché aucune guerre commerciale, contrairement à ce que promettaient les défenseurs de la libre circulation totale des marchandises. Mieux : la majorité des pays producteurs de cerises en Europe ont interdit le diméthoate dans les semaines qui ont suivi l'interdiction française, afin de garder l'accès à notre marché ! A l'évidence, l'association **interdiction des importations / soutien économique de la production** est un outil politique puissant. Il doit permettre à l'avenir, à nouveau, de progresser vers la sortie des pesticides sans condamner la production.

NOS REVENDICATIONS

Du niveau de la ferme à celui de l'agriculture dans son ensemble, la généralisation des pesticides en agriculture est indissociable de la compétition acharnée sur les prix, du libre-échange, et de la difficulté des paysans à obtenir un revenu juste et stable. Sortir des pesticides présuppose donc une transformation de la condition économique faite aux paysans, qui fait des pesticides une béquille au revenu. Dans cette perspective, la Confédération paysanne revendique :

LA FIN DES ACCORDS DE LIBRE-ÉCHANGE

Avec ces accords, le droit de la concurrence prime sur le droit social. Le coût du travail et la rémunération de la main-d'œuvre sont considérés comme une variable d'ajustement. Par ailleurs le poids du lobby des multi-nationales entraîne un affaiblissement des normes protectrices de la santé, de l'environnement et des consommateurs. Il sera donc toujours plus difficile pour les Etats et les paysans de s'affranchir des pesticides dans ces conditions.

UNE POLITIQUE AGRICOLE ET ALIMENTAIRE COMMUNE (PAA) QUI ASSURE UN REVENU AUX PAYSAN.NE.S

Cette PAA doit réguler les productions agricoles afin d'obtenir des prix stables et justes. Des aides spécifiques à l'actif doivent prendre en compte l'emploi et rétribuer les fonctions sociales, sociétales et environnementales de l'agriculture paysanne. Cette PAA doit aussi financer des mesures d'accompagnement individuel et collectif de transition vers une agriculture sans pesticides.

L'INTERDICTION IMMÉDIATE DES PRODUITS LES PLUS DANGEREUX ET TOXIQUES, LES CMR (CANCÉROGÈNES, MUTAGÈNES, REPROTOXIQUES) ET LES PE (PERTURBATEURS ENDOCRINIENS)

L'interdiction immédiate des produits les plus dangereux et toxiques, les CMR (cancérogènes, mutagènes, reprotoxiques) et les PE (perturbateurs endocriniens) afin de réduire au maximum les risques sanitaires liés aux pesticides. Ces interdictions doivent être couplées à l'interdiction aux frontières de produits traités avec ces mêmes pesticides, comme cela a été fait pour le cas du diméthoate. ■

CONFÉDÉRATION PAYSANNE

104 RUE ROBESPIERRE - 93 170 BAGNOLET

01 43 62 04 04

CONTACT@CONFEDERATIONPAYSANNE.FR

WWW.CONFEDERATIONPAYSANNE.FR



Confédération Paysanne